

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 61 Date de Publicité: 25/09/12

Reçu en Préfecture le : 03/10/12

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 septembre 2012 D-2012/479

Aujourd'hui 24 septembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, Mr Josy REIFFERS(présent jusqu'à 17h40); Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h05)

Excusés:

Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Chafika SAIOUD, Madame Béatrice DESAIGUES

Lycée Horticole Camille Godard, déclaration d'ouverture d'une section BTSA, autorisation de percevoir la subvention autorisée. Autorisation et Décision

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Lycée Camille Godard accueille 185 jeunes de la troisième au Baccalauréat Professionnel dans les filières de la production horticole et de l'aménagement paysager.

Rattaché à la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives, il est sous l'autorité académique de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, représentant au niveau régional la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture.

L'évolution des structures pédagogiques au sein de l'établissement sera la suivante pour la rentrée scolaire 2012-2013.

Cycle orientation collège	3 ^{ème} de l'Enseignement Agricole	Poursuite	1 classe
CAPA	Travaux paysagers 1ère année	Poursuite	1 section
	Travaux paysagers 2ème année	Poursuite	1 section
	Productions horticoles,		
	productions florales et légumières 1ère année	Poursuite	1 section
	Productions horticoles, productions florales et légumières 2ème année	Poursuite	1 section
Seconde	Nature, jardins, paysage forêt, travaux paysagers	Poursuite	1 section
	Productions végétales	Poursuite	1 section
Bac professionnel	Aménagements paysagers 1ère année	Poursuite	1 section
	Aménagements paysagers 2ème année	Poursuite	1 section
	Productions horticoles 1ère année	Poursuite	1 section
	Productions horticoles 2ème année	Poursuite	1 section
BTSA	Aménagements Paysagers 1ère année	Ouverture	1 classe

L'ouverture du Brevet de Technicien Supérieur Agricole permet au lycée de se positionner en pôle de compétence sur le secteur de l'aménagement paysager et d'être reconnu comme un opérateur pédagogique incontournable formant les futurs salariés, chefs d'entreprise ou agents des collectivités.

Une subvention de fonctionnement sera attribuée par le Ministère de l'Agriculture selon l'arrêté du 8 novembre 2011 (document en annexe) :

- 1 562 € par élève externe ;
- 1 923 € par élève demi-pensionnaire et interne externé (logés sur des structures partenaires);
- 2 800 € par élève interne.

De même une dotation en poste d'enseignant est allouée à l'établissement. En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir valider la proposition d'ouverture d'une classe de BTSA et autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions ainsi que la dotation en personnel enseignant qui peuvent être accordées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK